
MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 JUIN 2017 à 20 h 30

Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Le conseil municipal a étudié le tableau comparatif pour le choix de la débroussailleuse et décide de retenir la débroussailleuse de l'entreprise Lalay, sous réserve de négociation sur la durée de la garantie et du délai de livraison. Le conseil souhaite aussi que les agents techniques avec le responsable technique puissent voir cette débroussailleuse en fonctionnement afin de s'assurer qu'elle peut convenir.

Cette année la commune devra verser la somme de 2 810 € de Fonds de péréquation intercommunale.

IL va être demandé à l'ATEC d'étudier la possibilité de créer des emplacements de concessions supplémentaires dans le bas du cimetière en décaissant le remblai et en le remblayant avec des pierres et en remettant de la terre par-dessus afin de faire une surface plane.

Les travaux de dallage dans le cimetière sont commencés.

Le conseil départemental a adressé un courrier pour les contrats CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi). Le conseil municipal envisage d'embaucher une personne en contrat CAE pour le service technique à raison de 20 heures par semaine. Ces contrats sont pris en charge par le conseil départemental à hauteur de 85 % du salaire brut.

Le conseil municipal décide de lancer une étude comparative pour les assurances (véhicules et bâtiments).

Le conseil a validé l'achat du poêle à granulés à l'entreprise Bouchet.

Concernant les travaux de voirie, des travaux de purge, de reprofilage et de revêtement de surface seront effectués par la CCPOL sur la voie communale N° 2 (route de Peyrassoulat).

Le tour du Limousin passera sur la commune le mardi 15 août.

A Chéronnac, le 30 juin 2017.
Le Maire,